VENTES AUX ENCHERES.

Par LOUIS HUFFT

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jacob Emmer. No. 110,857, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C—Lots vacants, résidences et manufactures du Troisième District. Tonnellerie rue Chartres, entre les rues Montegut et Clouet. 731-33 rue Elmira. 722-24 rue Pauline. 830-32 rue Pauline. 1243-45 rue France. 4237-39 rue Marais. 634-36-38-40 rue Independence. 826 rue Pauline. 1201-03 rue France. 4219 rue Marais. 3020 rue Urquhart. 7 lots dans l'ilet des rues N. Robertson, Villeré, France et Lesseps.

A la vente aux enchères, le JEUDI 3 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans cette ville, par Louis Hufft, Encanteur, en vertu et en obéissance à un ordre rendu le 29 avril 1915 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 177, borné par les rues Independence, Pauline, Royale et Dauphine, désigné par le No. 6 sur un plan de L. H. Pilie, voyer, daté le 8 mars 1859, déposé dans le bureau de E. Bouny, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 722-24 rue Pauline. Acquis par un acte devant A. Doriocourt, ancien notaire, daté le 17 juillet 1886, Bureau des Aliénations, Livre 127 page 34.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, borné par les rues Pauline, Independence, Burgundy et Dauphine, lequel lot commence à une distance de quatre-vingt-dix-neuf pieds, deux pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure vingt-huit pieds, neuf pouces et une ligne de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, et est désigné par la lettre A sur un croquis de Edgar Pilie, voyer, daté le 19 juillet 1907, ensemble avec les améliorations No. 826 rue Pauline.

Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les droits, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le même ilet dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 244, désigné par la lettre B sur le même croquis, commençant à une distance de soixante-quatre pieds, trois pouces et sept lignes du coin de la rue Burgundy, et mesure trente-quatre pieds onze pouces de face à la rue Pauline, par cent vingt-trois pieds, sept pouces et quatre lignes en profondeur, portant les numéros municipaux 830-832 rue Pauline. Tous les deux lots ci-dessus acquis par acte devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 14 juillet 1887, Bureau des Aliénations, livre 127, page 566.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droist, voies, privilèges et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 476, borné par les rues Urquhart, Marais, Independence et Congress, désigné par le No. 12 sur un plan de J. A. Pueyo, daté le 8 juin 1848, déposé dans le bureau de Adolph Mazureau, ancien notaire de cette ville, et mesurant trente-deux pieds, onze pouces et deux lignes de face à la rue Urquhart, par cent dix pieds en profondeur, connu comme No. 3020 rue Urquhart, acquis par acte devant F. D. Charbonnet, notaire, daté le 19 juin 1891, Bureau des Aliénations, Livre 140, page 83.

Six certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montegut et Clouet, désignés par les lettres B, C, D, E, F et G sur un croquis établi par Edgar Pilie, voyer, daté le 19 avril 1896 et annexé à un inventaire pris par Fred Zengel, notaire, daté le 13 avril 1896 dans l'affaire de la liquidation de l'Olympic Club, accordé au dit croquis les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent en mesure américaine, comme suivant, à savoir: Lot B mesure trente-et-un pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Chartres, par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Les lots C et D mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-sept pieds. Le lot E mesure trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Montegut de cent trente-sept pieds, et une première profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Clouet de cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes, alors se resserant, sept pieds, six pouces et une ligne sur une ligne courant parallèlement avec la rue Clouet, vingt-et-un pieds, six pouces et trois lignes et vingt-trois pieds, onze pouces et sept lignes en largeur sur la ligne à l'arrière. Les lots F et G mesurent chacun trente-et-un pieds six pouces de face à la rue Chartres par cent quinze pieds, deux pouces et cinq lignes en profondeur entre lignes parallèles. Acquis le 5 décembre 1906 comme par un acte du shérif civil, Bureau des Aliénations, Livre 209, page 356.

Un certain lot de terre, avec les améliorations, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 175, borné par les rues Elmira, Congress, Royale et Dauphine, et désigné par la lettre A 1, sur un croquis établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 26 juin 1878, annexé à un acte devant E. Grima, notaire, daté le 23 novembre 1878, et mesure en mesure américaine, trente pieds, deux pouces et six lignes de face à la rue Elmira par cent vingt pieds entre lignes parallèles, et portant les numéros municipaux 731-733 rue Elmira. Acquis par Jacob Emmer de Alvin B. Cooper, par un acte devant Frederick Zengel, notaire, le 16 avril 1890, Bureau des Aliénations, Livre 133, page 431, et acquis par acte de rédemption devant F. O. Charbonnet, notaire, le 2 octobre 1891, Bureau des Aliénations, Livre 142, page 248, et subséquemment transféré à Mme J. Eckendorff, et revendu par elle à Jacob Emmer par acte devant J. P. Sullivan, notaire, le 3 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 208, page 184.

Sept certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet 503, borné par les rues N. Robertson, N. Villeré, France et Lesseps, et désignés par les Nos. 2, 8, 9, 10, 11, 14 et 21, sur un plan ou croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 19 février 1908, accordé au dit plan ou croquis de voyer, les dits lots mesurent en mesure américaine comme suivant: Lots 2, 8, 9 et 10 mesurent chacun trente-et-un pieds de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Le lot 11 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue France par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et N. Robertson. Le lot 14 mesure trente-et-un pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds onze pouces entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et N. Robertson. Le lot No. 21 mesure trente-et-un pieds de face à la rue Lesseps par une profondeur de cent huit pieds et onze pouces entre lignes égales et parallèles. Acquis par plusieurs actes passés devant F. D. Charbonnet, notaire de cette ville, daté le 27 juin 1902, Bureau des Aliénations, Livre 184, page 476, le 8 octobre 1900, Bureau des Aliénations, Livre 180, page 21. Acte devant John Watt, notaire de cette ville, le 15 février 1902, Bureau des Aliénations, Livre 186, page 160, et par jugement (No. 80,399, Cour Civile de District, le 5 septembre 1907, Bureau des Aliénations, Livre 216, page 102.

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, bénéfices, avantages et servitudes y étant ou en quelque sorte y appartenant, connue par les Nos. 634-36-38-40 rue Independence dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 136, borné par les rues Independence, Chartres, Congress et Royale, formant le coin des rues Royale et Independence, et mesurant comme suivant, à savoir: Soixante (60) pieds onze (11) pouces de face à la rue Independence par une profondeur de quatre-vingt-dix-huit (98) pieds, neuf (9) pouces et quatre (4) lignes entre lignes parallèles et de face à la rue Royale, la totalité d'après un plan établi par Edgar Pilie, député voyer de la ville, le 1er juillet 1897, annexé à un acte devant H. L. Loomis, notaire, le 17 juillet 1897. Acquis par Jacob Emmer de James E. Billington, par acte devant Fred Zenzel, notaire, le 23 septembre 1899, Bureau des Aliénations, Livre 171, page 725.

Quatre certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet désigné par le No. 470, borné par les rues France, Marais, Lesseps et Urquhart, ensembles avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartient, désignés par les lettres A, K, U et Y sur un certain croquis de voyer établi par C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, daté le 26 avril 1915, lesquels dits lots mesurent comme suivant: Le lot A mesure trente-deux pieds de face à la rue France, par une profondeur de cent dix-neuf pieds entre lignes égales et parallèles, et forme le coin des rues France et Marais, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées comme Nos. 1201-1203 rue France. Le lot K mesure trente-deux pieds de face à la rue France par une profondeur de cent neuf pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues France et Urquhart, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos. 1243-45 rue France. Le lot U mesure trente-deux pieds de face à la rue Marais par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Lesseps et Marais, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos. 4237-39 rue Marais. Le lot Y mesure trente pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Marais, commençant à une distance de cent dix neuf pieds du coin des rues France et Marais, par une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes égales et parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par les Nos. 4219 rue Marais et étant une partie du même ilet de terre acquis par feu Jacob Emmer par acte devant A. J. Villeré, ancien notaire, daté le 7 mars 1898, enregistré au Bureau des Aliénations, Livre 159, page 301.

Conditions: Comptant; dix pour cent à être déposés au moment de l'adjudication et le restant au moment du passage de l'acte de vente devant Law. N. Janin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 808 rue Perdido.
LOUIS H. BURNS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 3

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Nofore Zagame.—No. 112,120, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Div. C. Très joli cottage simple, 1823 rue Marigny. 3 lots au coin des rues Hennessey et Baudin. 5 lots au coni des rues Galvez et Painters. 1 lot rue Barrett, 1 lot rue Marigny.

JEUDI 27 mai, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour ci-dessus citée, signé le 23 avril 1915, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1er. Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations, etc., Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 882, borné par les rues Marigny, Prieur, Roman et Mandeville, étant une partie du lot No. 10 et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue Marigny par 120 pieds en profondeur. Améliorations No. 1823 rue Marigny.

2e. Trois lots de terre, etc., Premier District de cette ville, dans l'ilet No. 787, borné par les rues Hennessey, Banks, Solomon et Baudin, désignés par les Nos. 15, 16 et 17, les dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Hennessey par 114 pieds, 10 pouces et 3 lignes en profondeur. Le lot No. 15 forme le coin des rues Hennessey et Baudin.

3e. Cinq lots de terre, etc., Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Galvez, Painters, Johnson ou Miro et Arts, désignés comme lots Nos. 5, 6, 7, 8 et 9, se touchant et mesurant comme suivant: Lots 5, 6, 7 et 8, chacun, 29 pieds, 2 pouces, 2 lignes de face à la rue Painters, par 110 pieds en profondeur. Lot No. 9, 29 pieds 3 pouces de face à la rue Painters, par 110 pieds en profondeur. Le lot No. 5 forme le coin des rues Painters et Galvez.

4e. Un lot de terre, etc., Sixième District de cette ville, dans l'ilet 710, borné par les rues Robert, Barrett, Peters et la ligne de séparation entre le Faubourg Avart et Rickerville, désigné comme lot No. 20 et mesurant 30 pieds, 9 pouces, 7 lignes ¾ de face à la rue Barrett, par 150 pieds 8 pouces sur une ligne la plus près de Rickerville, le séparant du lot No. 19, et 150 pieds 6 pouces sur la ligne la plus près de la rue Robert, le séparant du lot No. 21, et 28 pieds, 4 pouces et 1-3 de ligne en largeur à l'arrière.

5e. Un lot de terre, etc., Troisième District de cette ville, dans l'ilet No. 1212, borné par les rues Mandeville, Espagne, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No. 9, et mesure 29 pieds de face à la rue Marigny, par 120 pieds en profondeur.

Conditions: La moitié ou plus comptant, le solde, s'il y en a, sur un crédit d'un an, avec 8 pour cent d'intérêt annuel, garanti par des billets de lien du vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de sécurité, l'acquéreur ou les acquéreurs auront à payé les taxes de 1915, contribution sur les ventes, et payer pour les actes de ventes devant Emanuel L. Weil, notaire, bureau 214 Bâtisse Hennen, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication avec

N. J. CLESI, Encanteur.
821 rue Gravier.
avril 23—mai 2 9 16 23 27

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE SIMPLE

COUVERT EN ARDOISE

NO. 811 RUE AUSTERLITZ

Succession de Elias Carter et de Victorinne Jackson, sa femme

No. 110,777, Cour Civile de District, Division A.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 16 avril 1915, dans l'affaire numérotée et intitulée ci-dessus, et à moi adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques le JEUDI 27 mai 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété suivante, décrite à savoir

Un certain lot de terre et améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 208, borné par les rues Austerlitz, Magazine, General Taylor et Constance, désigné comme lot numéro Trois, mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Austerlitz par cent vingt pieds en profondeur, entre lignes parallèles, la totalité comme d'après un plan dans le livre du cadastre, annexé à un acte et déposé dans le bureau de S. Magner, ancien notaire. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant deux chambres et une cuisine, installations d'eau et de tout à l'égout, la maison est à l'épreuve des rats.

Conditions: La moitiée ou plus comptant à la demande de l'acquéreur et la solde dans une année, ou dans une ou deux années à la demande de l'acquéreur, représentée par des billets portant huit pour cent d'intérêt annuel, de la date jusqu'au paiement final, intérêt payable annuellement, avec toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité dans les actes de vente sur crédit dans la ville de la Nouvelle-Orléans. L'acquéreur devra payer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1915, le coût de tous les certificats et les timbres de guerre, et à faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur à être passé devant James Simeon, notaire.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.
avril 25—mai 2 9 16 23 27

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Louisiana Boudreaux, épouse d'Adolphe Joseph Badeaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,654 — Division C — Attendu que Adolphe Joseph Badeaux a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Louisiana Boudreaux, épouse d'Adolphe Joseph Badeaux, décédée, intestate.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
mai 25 29—juin 3

Succession de John Mathers, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,580 — Division B — Attendu que Mme Joséphine Bryant, veuve de John Mathers, Jr., a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Mathers, Jr., décédé, intestat:

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 20 21 29

Succession de Jean Mouleicou.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,922 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Louis Mouleicou, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CAGE, BALDWIN & CRABITES, Avocats.
mai 20 21 29

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de George H. Dougall, Sr. — No. 110,584 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. — Par C. A. Tessier & Fils, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI 1er juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu à la vente aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté le 29 avril 1915 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus désignée, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

1—Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Baronne et Calliope, désigné par le No. 3 sur un plan établi par E. Surgi et E. Pessac, daté le 1er mars 1860, et déposé dans le bureau de Felix Percy, ancien notaire, par le No. 2 du livre des plans No. 2, d'après le dit plan le dit lot mesure en mesure américaine, vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par soixante-trois pieds, onze pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par le No. 1717 rue Clio et comprennent une maison de deux étages en bois, couverte en ardoises, résidence simple, sis à l'alignement du trottoir, contenant 10 chambres, hall, bain, galleries, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 30 dollars par mois.

2—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clio, Carondelet, Calliope et Baronne, désigné par le No. 32 comme d'après un croquis établi par John H. Braun, daté le 8 décembre 1877, d'après lequel plan le dit lot mesure trente-deux pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Clio, par cent cinquante-neuf pieds dix pouces en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1719-1721 rue Clio et comprennent une maison d'un étage en bois, avec mansarde, couverte en ardoises, avec deux étages à l'arrière, contenant sur chaque côté 7 chambres, bain, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 16 dollars pour chaque côté. La dite propriété ensemble avec le droit de se servir de l'allée commune entre la propriété et le lot No. 31 du dit croquis, mesurant deux pieds neuf pouces de face à la rue Clio, par soixante-cinq pieds trois pouces en profondeur.

3—Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, Terpsichore, Carondelet et Euterpe, désignée par la lettre B comme d'après un plan établi par D. E. Seghers, voyer, le 25 juillet 1893, enregistré dans l'inventaire de la succession de Mary B. Caldwell, veuve de P. C. Malone, dans les dossiers de notaire de Hewes T. Gurley, ancien notaire de cette ville et à la dite date. Le dit lot mesure vingt-cinq pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Euterpe, par une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes sur le côté vers et parallèle avec la rue Carondelet et par une première profondeur de cent treize pieds, dix pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le divisant du lot A, du dit lot B jusqu'à un mur de séparation, d'où le dit lot B mesure deux pouces six lignes sur la ligne parallèle à la rue Euterpe et courant vers la rue Baronne, alors s'élargissant de cela et de là il mesure sur une deuxième profondeur quatorze pieds, à la ligne à l'arrière, laquelle mesure vingt-six pieds et quatre lignes, tout en mesure américaine, la dite portion de terre étant une partie du lot 3 sur un plan établi par C. A. Hedin, daté le 6 avril 1849, déposé dans le bureau de William Christy comme plan No. 57 dans le livre de plans No. 2. Les améliorations sont désignées par le No. 1727 rue Euterpe et comprenent une résidence en bois de deux étages, couverte en ardoise, éloignée du trottoir, contenant 8 chambres, hall, bain, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 22 dollars 50 cents par mois.

4—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, le dit lot étant désigné sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 février 1874, par le No. 3, croquis étant marqué par la lettre A, est annexé pour renseignement à un acte de vente passé devant M. Gernon, notaire, le 14 juillet 1874, lequel lot, accordé au dit croquis, mesure trente-et-un pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Dryades, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos. 2609-2611 rue Dryades et comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné de la rue, contenant de chaque côté 5 chambres, galerie, etc., installée avec service d'égout et d'eau. Louée 12 dollars par mois chaque côté.

5—Une certaine parcelle ou portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de cette ville, dans le Faubourg Livaudais, dans l'ilet No. 187, borné par les rues Dryades, St. Denis, Troisième et Quatrième, mesurant trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes de face à la rue Dryades par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, et étant composée du lot No. 12, celui-et a vingt-cinq pieds, quatre pouces et six lignes de face à la rue Dryades, et de six pieds, huit pouces et six lignes du lot No. 11, lequel touche au lot No. 12, aussi pour former ce nouveau lot, comme dit ci-dessus, profondeur de face sur la rue Dryades de trente-deux pieds, un pouce et quatre lignes. Les améliorations comprennent un cottage double en bois, couvert en ardoises, éloigné du trottoir, contenant 4 chambres, office, galerie, etc., sur chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau et désigné par les Nos. 2613-2615 rue Dryades. Chaque côté est loué 13 dollars par mois.

6—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No. 293, borné par les rues St. Andrew, Joséphine, Laurent et White, désigné comme lot No. 1 sur un plan de C. N. De Pouilly, daté le 31 mars 1850 et déposé dans le bureau de J. W. Breedlove, ancien notaire, lequel lot mesure trente-et-un pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue St. Andrew par quatre-vingt-deux pieds un pouce en profondeur et de face à la rue Laurent, formant le coin des rues St. Andrew et Laurent (Darmeel). Les améliorations sont désignées par les Nos. 2000-2002 rue St-Andrew et comprenent un cottage double en bois, couvert en ardoises, contenant 4 chambres, toilette, etc., de chaque côté, installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 12 dollars par mois.

7—Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 11 sur un plan établi par Arthur De Armas, voyer, daté le 10 février 1874, un croquis duquel marqué par la lettre B est annexé à un acte de vente passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot mesure accordé au dit croquis, trente six pieds dix pouces de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1915-1919 rue Troisième en comprenent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant 3 chambres de chaque côté, hangar, etc., installé avec service d'égout et d'eau. Chaque côté est loué 8 dollars.

8—Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Dryades, St. Denis et Deuxième, désigné par le No. 12 sur un plan établi par Arthur De Armas, ancien voyer, daté le 10 septembre 1874, un croquis duquel marqué de la lettre B est annexé à un acte de vente par J. B. Walton, encanteur, à Mary B. Caldwell, passé devant Michael Gernon, ancien notaire, le 14 juillet 1874, lequel dit lot touche le lot No. 11 et mesure accordé au dit croquis quarante-quatre pieds, sept pouces et deux lignes de face à la rue Troisième par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix pieds. Les améliorations sont désignées par les Nos. 1921-1923 rue Troisième et comprenent un cottage double en bois, sis à l'alignement du trottoir, contenant de chaque côté 4 chambres, hangar, etc. Chaque côté est loué 10 dollars.

9—Deux certains lots de terre, actuellement vacants, situés dans le Troisième District de cette ville, avec tous les droits, voies, etc., qui y appartienent, dans l'ilet compris dans les rues Independence, Urquhart, Girod (Villeré) et Pauline, désignés par les Nos. 6 et 7 et mesurant chacun trente-et-un pieds quatre lignes de face à la rue Independence par quatre-vingt-quinze pieds trois lignes entre lignes parallèles.

Conditions: Un-tiers ou plus comptant, et la solde, s'il y en a, sur un crédit de un et deux ans à la demande des acquéreurs, le crédit de la partie de la dite vente à être assuré par le lien du vendeur et hypothèque, billets du dit acquéreur à son ordre et par lui endossés, portant huit pour cent par année, intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien et privilège du vendeur sur la propriété vendue avec le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès et la propriété à être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance à être transferrée au possesseur des billets, l'acquéreur a à payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dûes et exigibles sur la dite propriété, y compris les taxes pour l'année 1915, pour tous les certificats nécessaire sur la dite propriété et pour les actes de vente devant Fraste Vidrine, Esq., notaire, et tous les timbres de contributions indirectes qu'il sera nécessaire de poser sur le dit acte de vente ou sur les billets représentant le prix d'achat. Dix pour cent à être payés au moment de l'adjudication.

JOHN DYMOND, JR., et A. GIFFEN LEVY, Avocats.
mai 1 2 9 16 23 30—juin 1

Par C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Ignacio Randazzo.—No. 94,553. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, seront vendues aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 3 mai 1915 de l'Hon. Porter Parker, juge de la dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ensemble avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Peters, Gallatin, Ursulines et Hôpital, et mesurant vingt-cinq pieds onze pouces de face à la rue Nord Peters, par une profondeur traversant jusqu'à la rue Gallatin, de soixante-di-neuf pieds, neuf pouces, une ligne sur le côté de bas, et une profondeur allant à la rue Gallatin sur le côté haut, de quatre-vingt-deux pieds, six pouces, et une largeur et face sur la rue Gallatin de vingt-cinq pieds, deux pouces, cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No. 1123 rue Nord Peters, et comprennent un magasin de deux étages en briques, et habitation contenant magasin et huit chambres.

2. Une certain étendue ou portion de terrain, située, se trouvant et étant dans la Paroisse de Plaquemines, Etat de la Louisiane, sur la rive droite du Mississipi, à une distance d'à peu près 52 milles au-dessous de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant et mesurant un-demi (½) arpent de face à la dite rivière, par une profondeur de quarante (40) arpents, bornée sur la ligne de dessus par du terrain de J. Ingraham et sur la ligne de dessous par le terrain des héritiers Potash, ensemble avec bâtiments, améliorations, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport. La propriété est en bonne condition, a un grand nombre d'orangers portants et une bonne habitation.

Termes: Comptant. Les acheteurs payent les impôts pour 1915. Dix pour cent ou moment de l'adjudication. Actes de vente, timbres de revenu de guerre et le coût de tous les certificats devant Watts K. Leverich, Esq., notaire, au frais des acheteurs.

HALL, MONROE & LEMANN, ST. JOHN PERRET, Avocats. mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Whitney-Central Trust and Savings Bank, tutrice du mineur S. P. Harper, Jr., vs. Catherine Joséphine Harper, mineure.—No. 110,041, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Par C. A. TESSIER & FILS, C. A. Tessier, Encanteur—Bureaux 134 rue Carondelet.

JEUDI le 10 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 1er mars 1915, et signé le 5 mars 1915, et d'un ordre daté du 4 mai 1915, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir

Un certain lot de terrain, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'ilet 882 du Premier District de cette ville, borné par l'avenue Cleveland, les rues Rendon et Palmyre et l'avenue Hagan, désigné par le No. 22 sur croquis de S. G. Delisle, voyer, daté du 5 novembre 1896, mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à l'avenue Cleveland, par cent huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; les améliorations y appartenant sont désignées par les numéros 3312-3314 avenue Cleveland, et comprennent un cottage double contenant quatre chambres, chambre de bain, etc., de chaque côté. Loyers de $12 de chaque côté.

Termes: Comptant. L'acheteur paye les taxes de 1915. Dix pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente devant John C. Davey, Jr., Esq., notaire, y compris les timbres de revenu de la guerre et le coût de tous les certificats aux frais de l'acheteur.

DINKELSPIEL, HART & DAVEY, Avocats.
mai 8 9 16 23 30—juin 6 10

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Sixième District, portant le No. municipal 1817 rue Marengo, entre les rues Dryades et Baronne.

Excelsior Homestead Association vs. Louise A. Knight, femme de Joseph Dennee, séparée de corps et biens, et Joseph Dennee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,449 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 24 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et appartenances y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Dryades, Baronne et Constantinople, mesurant soixante-quatre pieds de face à la rue Marengo par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. la dite portion de terrain est composée des lots complets, désignées par les Nos. 4 et 5 et d'une partie des lots désignés par le No. 6 sur un croquis annexé à un acte de dépôt passé devant S. Magner, anciennement notaire dans et pour cette paroisse, le cinquième jour d'avril 1865; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Marengo, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles, et les lots No. 6 avaient les mêmes dimensions mais vingt-six (26) pieds en ont été vendus d'après acte devant J. D. Taylor, notaire, le 9 mars 1899, laissant quatre pieds sur le côté; le dit lot No. 6, qui est le plus près de la rue Baronne par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
CONRAD G. COLLINS, Avocat pour la demanderesse.
mai 22 28—juin 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente VENDREDI 4 juin 1915 d'un ilet carré de terre de valeur avec améliorations dans le Troisième District, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon et Touro.

Gerald A. Netter vs. Jacob Israel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,304 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 2112, borné par les rues Humanity, Pleasure, Bourbon (anciennement Bagatelle) et Touro (anciennement Union), sur un croquis et certificat de voyer, datés le 8 octobre 1906, signé par Uncas Lewis, député voyer de la ville, annexé à un acte de vente de la dite propriété par P. G. Charbonnet de T. Muller, le 4 septembre 1906, comme par acte de F. J. Dreyfous, notaire. Accordé au dit croquis, le dit ilet de terre mesure trois cent neuf pieds onze pouces sur chacune des rues Humanity et Pleasure, et trois cent dix-neuf pieds, dix pouces et sept lignes sur chacune des rues Bourbon et Touro.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
ARTHUR B. LEOPOLD,
Avocat pour le demandeur.
avril 30—mai 7 14 21 28—juin 3 4

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

S. Biasini vs. Michel Descomps.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 68,937 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques dans mon entrepôt, Nos. 727-729 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI 28 mai 1915, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une voiture couverte, un harnais.
Saisie dans le procès ci-dessus.
Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse de la Nouvelle-Orléans.
A. J. ROSSI,
Avocat pour le demandeur.
mai 17 22 28

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C. No. 110,786—Succession de William Philip Johnston.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 110,786, dans l'affaire intitulée succession de William Philip Johnston, le dit ordre daté et signé le 14 mai 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI 24 juin 1915, les propriétés foncières décrites dans l'inventaire joint au dossier.

1. Deux certains lots de terrain avec tous les bâtiments et toutes les améliorations qui y sont, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Sixième District de la ville, dans l'ilet No. 48, Burthville, borné par les rues Webster, Prytania et Perrier et la ligne Bloomingdale; les dits lots sont désignés par les Nos. 17 et 18 sur un plan de H. W. W. Reynolds, arpenteur, et mesurent chacun d'après le dit plan trente pieds de face à la rue Prytania, cent quarante-cinq pieds cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2. Deux certains lots de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans les mêmes district et ilet que les lots décrit ci-dessus et désignés par les Nos. 1 et 2, et mesurent comme suit: Lot No. 1 forme le coin des rues Webster et Prytania et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds et une ligne de largeur sur le derrière, par cent trente-six pieds, sept pouces et six lignes de profondeur façant la rue Prytania, et cent trente-sept pieds, deux pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne le séparant du No. 2, et le lot No. 2 mesure vingt-neuf pieds de face à la rue Webster, vingt-neuf pieds et une ligne sur l'arrière, cent trente-sept pieds, quatre pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne séparant du No. 1, et cent trente-huit pieds deux pouces de profondeur sur la ligne de côte du No. 3. Le tout d'après un croquis privé annexé à l'acte devant E. J. Barnett, alors un notaire de cette ville, le 2 mars 1898.

Conditions: Un-tiers ou davantage comptant, et la balance s'il y en a une à credit pour un an, ou pour un et deux ans, au choix de l'acquéreur; la portion à crédit devra être couverte par ses billets ou endossées par lui, au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au payement, garanties par une hypothèque spéciale et un lien du vendeur sur la propriété vendue, avec la condition de "non alienando" et toutes les clauses de sécurité habituelles, 10 pour cent de frais d'avocat en cas de litige. La dite propriété devra être assurée par l'acheteur qui devra transférer l'assurance pour garantir les billets et l'acheteur devra payer au-dessus du prix d'achat toutes les taxes pour 1915 et le coût des certificats, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant F. M. Stafford, notaire. Au moment de l'adjudication l'achteur devra déposer 10 pour cent du montant d'achat sans intérêt ou amende avec

Encanteur, 820 rue Commune.
HOWELL CARTER, JR.,
Avocat pour l'exécutrice.
mai 23 30—juin 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dossier No. 111,319, dans l'affaire intitulée succession de Charlotte Miller, veuve en premières noces d'Adam Gauch, veuve en secondes noces de James D. O'Brien, veuve en troisième noces de Philippe Beron, le dit ordre daté et signé le 20 avril 1915, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à vendre aux enchères publiques, à 11 heures du matin, à 4023 rue Howard, le JEUDI 27 mai 1915, les meubles et autres choses de mobilier, décrites dans l'inventaire joint aux procédés.

Conditions: Comptant.
Encanteur, 820 rue Commun.
CHAS. I. DENECHAUD,
Avocat pour la plaignante.
mai 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E. No. 112,241.—Succession de Clara Boyle, veuve de Félix Legendre.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dossier No. 112,241, dans l'affaire intitulée succession de Clara Boyle, veuve de Félix Legendre, lequel ordre daté et signé du 7 mai 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vais offrir aux enchères publiques, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311, rue Baronne, le JEUDI 10 juin 1915, les effets mobiliers et la propriété foncière décrite dans l'inventaire de ces procédés, à savoir:

Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Ursuline, Rocheblave, St-Philippe et Dorgenois, désigné comme lot Un (1), formant le coin des rues Ursuline et Rocheblave et mesurant 39 pieds, 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Ursuline, 38 pieds, 11 pouces et 3 lignes sur l'arrière, 73 pieds, 6 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Rocheblave et 73 pieds, 7 pouces et 1 ligne sur l'autre côté. Les améliorations consistent en un cottage simple connu sous le No. 2502 rue Ursuline. La maison contient un vestibule, salon, chambre à manger, cuisine, trois chambres à coucher et salle de bains, chambre pour domestique. Gaz et canalisation.

Un lot d'effets mobiliers.

Conditions pour les effets mobiliers: Comptant. Conditions pour la propriété foncière: Comptant; l'acheteur devra payer les taxes de 1915 pour Etat et ville, l'impôt fédéral de revenu, ainsi que les frais de l'acte de vente devant Edward Rightor, notaire; l'acheteur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ou amende, au moment de l'adjudication, avec

Encanteur, 820 rue Commune.
JAMES LEGENDRE et M. D. DIMITRY, Avocats pour l'exécuteur.
mai 9 16 23 30—juin 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, No. 111,319, Division C.—Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron.

Sous et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No. 111,319, dans l'affaire intitulée Succession de Charlotte Miller, veuve en premier mariage d'Adam Gauch, veuve en second mariage de James D. O'Brien, veuve en troisième mariage de Philip Beron, le dit ordre daté et signé le 20 avril 1915 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai à la vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, le JEUDI 27 mai 1915, la propriété foncière décrite dans la liste d'inventaire dans les termes suivants:

Quatre certains lots de terre situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 589, borné par les rues Valence, Howard, Cadiz et Freret, désignés par les lettres A, B, C et D, et mesurent chacun trente (30') pieds de face à la rue Valence par une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-sept (117') pieds. Le lot A forme le coin des rues Howard et Valence, comme d'après un plan de voyer de George De Armas, voyer et ingénieur civil, à la date du 21 novembre 1910, annexé à un acte devant A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911. Les améliorations comprennent le nouveau cottage double (Nos. 2413-15 rue Valence, contenant de chaque côté quatre chambres et bain, service d'égout et d'électricité.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No. 582, borné par les rues Howard, Valence, Cadiz et Freret, désigné par la lettre E sur un plan de Geo. De Armas, voyer et ingénieur civil, à la date du 21 novembre 1910; lequel plan est annexé à un acte de A. J. Rossi, notaire, à la date du 30 mars 1911, lequel dit lot mesure d'après le dit croquis trente-trois (33') pieds de face à la rue Howard par cent vingt (120') pieds en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent le cottage double connu comme Nos. 4021-23 rue Howard, contenant cinq chambres et bain de chaque côté, service d'égout et de gaz.

Conditions: Comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes de 1915, le coût des certificats et les timbres de guerre. Acte de vente devant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur. Les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage des actes de vente. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent (ne portant ni intérêt, ni pénalités) du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 820 rue Commune.
CHAS. I. DENECHAUD,
Avocat pour l'exécuteur.
avril 23—mai 2 9 16 23 27

Par FREED REALTY CO., Inc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B—No. 112,393.

Succession du Dr. William R. Mandeville.

Habitation très attractive, 532 rue Short, près de l'avenue St-Charles, aux enchères publiques le 23 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 316 rue Baronne.

Par FREED REALTY CO., Inc., A. A. Freed, encanteur.

Vendra aux enchères publiques à la date susmentionnée en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 11 mai 1915, par l'Hon. Fred D. King, juge de la dite cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No. 31, bornés par les rues Short et Leake et les avenues St-Charles et Carrollton; les dits lots sont désignés par les Nos. 10 et 11, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short par cent trente-sept pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, régistrés dans le livre des conveyances 258, folio 67, et laquelle propriété a été acquise au nom de Mme Mary Kate Terry Mandeville, quoiqu'elle appartienne à la communauté de biens existant entre elle et son mari, décédé.

Conditions: Un tiers ou davantage comptant; le solde pour un ou deux ans à sept pour cent d'intérêt par année, représentée par les notes de l'acheteur et toutes les clauses habituelles de sécurité. L'acheteur devra payer pour l'acte de vente devant Edward P. Cousin, notaire, et déposer dix pour cent au moment de l'adjudication.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.
mai 23 30—juin 6 13 20 23

Par STROUDBACK & LATTER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Lawrence Armstead—No. 111,246, Cour Civile de District, Division B.

Nouveau cottage double moderne Nos. 2708-2710 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Cottage simple No. 2714 rue de Valence, entre les rues Magnolia et Clara. Aux enchères MERCREDI 9 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Louisiane, No. 318 rue Baronne. Par STROUDBACK & LATTER, Charles B. Stroudback, encanteur, vendra aux enchères publiques à la date indiqués ci-dessus, en vertu d'un ordre signé le 7 mai 1915, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

A. Un certain lot de terrain, ensemble avec tous les terrains et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clara, Arcadia, Upperline et Valence, désigné sous le No. 3 sur un croquis de L. C. Dell'Isle, daté du 10 mars 1898, et mesurant 30 pieds de face à la rue Valence, 30 pieds, 3 pouces et 4 4-5 de lignes de face à la rue Upperline, sur une profondeur du côté le plus près de la rue Arcadia de (84) quatre-vingt-quatre pieds et une profondeur du côté le plus près de la rue Clara de quatre-vingt (80) pieds. L'acte acquis devant J. C. Henriques, notaire, le 11 juillet 1903, livre C. O. 192 folio 500. Désignés comme numéros municipaux 2708-2710 rue Valence, et contenant trois chambres, bain, etc., de chaque côté et loyers par mois.

B. Un certain lot de terrain, avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, chemins, privilèges, servitudes et avantages y ayant effet ou y appartenant sous quel rapport, situé dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans, le dit lot désigné par le No. Quatre dans l'ilet 116, et borné par les rues Valence, Upperline, Clara et Arcadia sur un croquis privé annexé à un acte passé devant F. J. Dreyfous, notaire, le 4 décembre 1899, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 90 pieds de l'intersection de la rue Valence avec Arcadia, 30 pieds de face à la rue Ursuline, sur une profondeur s'étendant d'une rue à l'autre de 80 pieds sur le côté le plus près de la rue Arcadia et 75 pieds sur le côté envers la rue Clara. Acte acquis devans J. C. Wenck, notaire, le 23 décembre 1901. Désigné comme No. municipal 2714 rue Valence, et contient quatre chambres, etc.

Conditions: Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de l'Etat et de la ville pour 1915. Les actes de vente qui seront passés devant Geo. W. Flynn, notaire, aux frais de l'acheteur; celui-ci devra payer l'impôt de revenu. 10 pour cent devront être déposés au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs
M. D. DIMITRY, JAS. C. HENRIQUES, Avocats.
mai 9 16 23 30—juin 6 9

PAR ALBERT L. PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Simple cottage de choix dans le Sixième District, No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, à un ilet de la ligne de tramways "New South Claiborne".

Succession de Léon Caston.

No. 112,144, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D. Par Albert L. Paul, Encanteur, Bureau 331 rue Carondelet.

Sera vendu à la vente aux enchères publiques le VENDREDI 4 juin 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. En vertu à un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 20 avril 1915, la propriété foncière suivante pour le compte de la dite succession, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y étant ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet 710, borné par les rues Robert, Barret, Peters et la ligne de séparation entre le faubourg Avert et Rickerville, les dits lots sont désignés par les Nos. Un et Deux sur un plan établi par Lafaye et Beandin, architectes, annexé à un acte devant E. Commagre, ancien notaire dans cette ville, daté le 16 septembre 1896, les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Robert, par une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les dits lots se touchant les uns aux autres. Le lot No. 1 forme le coin des rues Robert et Barret. Les améliorations comprenent l'élégant cottage connu comme No. 3102 rue Robert, au coin de la rue Barret, dans une partie de la ville qui se developpe rapidement, à un ilet seulement de la ligne de tramways "New S. Claiborne".

Conditions de vente: Comptant; l'acquéreur devra assumer le paiement en plus et au-dessus de son enchère, toutes les taxes de ville et d'état dues de la dite propriété, y compris ceux de l'année 1915. L'acte de vente et le coût des certificats et timbres de contributions indirectes aux frais de l'acquéreur, devant Nicholas E. Humphrey, notaire. Un dépôt de 10 pour cent est exigé au moment de l'adjudication.

ALBERT L. PAUL, Encanteur.
CONRAD G. COLLINS, Avocat.
mai 2 9 16 23 30—juin 4

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Premier District, portant les numéros municipaux 519-521 et 523 rue Sud Cortez, entre les rues d'Hémécourt et Baudin.

Frank B. Twomey vs. Mme Anton Weiss.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 112,124 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 27 mai 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ensembles avec toutes les bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y étant et y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, désignés par les Nos. Six et Sept de l'ilet No. 736, bornés par les rues Cortez, Scott, d'Hémécourt et Baudin comme d'après un croquis annexé à un acte passé devant Fred Deibel, notaire, le 29 juin 1897; lesquels dits lots se touchent les uns aux autres et mesurent chacun, vingt-quatre pieds, sept pouces et une ligne de face à la rue Cortez, par cent vingt-trois pieds, onze pouces et trois lignes en profondeur entre lignes parallèles, et désignés par les numéros municipaux 519-21 et 23 rue Cortez.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
FELIX J. DREYFOUS,
Avocat pour le demandeur.
avril 23 30—mai 7 14 21 27